Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_109-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **seize septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND **(dès son arrivée à 20h43 pour la délibération n°2026-115)**, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Alain RAULT	a donné procuration à	M. Roland RAOULT
M. Patrick ALLAND	a donné procuration à	M. Jean-Yves THOMAS **(jusqu'à son arrivée à 20h43 - délibération n°2026-114)**
M. André NAVINER	a donné procuration à	M. Pascal HERVE
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET
Mme Valérie RENAULT	a donné procuration à	Mme Jennifer MONTIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile SCOUPE
Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-109
Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MANDAT SPÉCIAL DONNÉ AU MAIRE, À TROIS ADJOINTS ET À UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ POUR LA PARTICIPATION AU 108ÈME CONGRÈS DES MAIRES, DU 24 AU 26 NOVEMBRE 2026

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée municipale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la Commune.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par ses articles L.2123-18 et R.2123-22-1, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial.
Il est proposé d'accorder ce mandat spécial à Madame Sandra LE MEUR, Maire, à Madame Isabelle LE GALL, Adjointe à l'action sociale, à la solidarité et à la prévention santé, et à Monsieur Roland RAOULT, Adjoint aux travaux, à la voirie et à la sécurité et à Monsieur Olivier BERNA, conseiller municipal délégué à la communication et l'évènementiel qui participeront au Congrès des Maires, organisé à Paris du 24 au 26 novembre 2026. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plusieurs milliers de Maires et Adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_109-DE

La prise en charge des frais liés à ce mandat spécial (transport, hébergement, restauration) s'effectuera par remboursement à posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** l'octroi d'un mandat spécial pour les élus qui participeront au 108ème Congrès des Maires, à Paris du 24 au 26 novembre 2026, à savoir :
  - Madame Sandra LE MEUR, Maire,
  - Monsieur Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité.
  - Madame Isabelle LE GALL, Adjointe au Maire à l'action sociale, à la solidarité et à la prévention santé,
  - Monsieur Olivier BERNA, conseiller municipal délégué à la communication et l'évènementiel
- **DÉCIDE** de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

Pour information, les dépenses seront imputées au chapitre 65 - compte 65312 « frais de mission et de déplacement » du budget principal de la Ville.

A Trégueux, le 21 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Odile SCOUPE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR